

## LA CHASSE À L'HOMME : AUTOUR D'UN EXERCICE DU POUVOIR CONTEMPORAIN

Notamment visible aujourd'hui dans le traitement réservé à ceux qui, dans un territoire donné, sont considérés comme des étrangers indésirables - migrants, transmigrants, réfugiés, etc. -, une logique de chasse à l'homme est aujourd'hui actualisée par la société de marché néolibérale. Fondées sur deux opérations complémentaires, l'expulsion et la capture, les pratiques de chasse à l'homme témoignent d'une forme de continuité dans l'histoire de la violence des dominants : celle de la prédation humaine des maîtres sur les esclaves, des oppresseurs sur les opprimés, des riches sur les pauvres, des blancs sur les racisés, etc. Alors que les exemples de chasses, de traques et de rafles ne cessent de se multiplier dans l'actualité, cette analyse propose de réfléchir aux implications de cette forme de violence sociale.

# O

# 1

Analyse

2019

NICOLAS  
MARION



## INTRODUCTION

Notre présent est caractérisé par un exercice international et complexe de *déplacement* et d'*expulsion* de populations<sup>1</sup>.

Chaque année, entre 1980 et 1994, 10 millions de personnes ont été forcées de quitter leur logement ou leur terre contre leur gré. Entre 1998 et 2008, ce nombre monte à 15 millions d'expulsés par an et ne cesse d'augmenter depuis. Si les expulsions sont loin de constituer un phénomène récent, tout porte donc à croire qu'elles prennent aujourd'hui une ampleur inédite. Aux « Suds », développement urbain, reflux de migrants et réfugiés, catastrophes naturelles, conflits armés et crises économiques contribuent à alimenter des opérations d'expulsions qui se comptent par dizaines de milliers. Longtemps épargnés par l'ampleur du phénomène, les pays du Nord sont de plus en plus touchés. Aux États-Unis, des milliers de familles ont été expulsées de leur logement et mises à la rue sans solution de relogement à la suite de la crise des *subprimes*. En Espagne, la crise financière a conduit à des vagues d'expulsion de logement inédites et la question de l'expulsion fut au cœur des campagnes électorales récentes. De façon générale, les mobilisations citoyennes qui dénoncent la violence et le caractère inique des expulsions sont observables dans de très nombreux pays.<sup>2</sup>

Notamment visible aujourd'hui dans le traitement réservé à

ceux qui, dans un territoire donné, sont considérés comme des étrangers indésirables - migrants, transmigrants, réfugiés, etc. -, cette logique d'expulsion peut être décrite, à l'instar de Saskia Sassen, comme un dispositif qui « préside à l'économie globalisée »<sup>3</sup>. En effet, les phénomènes d'expulsions forcées peuvent, voire doivent, être envisagés dans la perspective biopolitique où valorisation et négation de la vie humaine répondent directement à certaines logiques de gouvernement des populations : à l'exception des catastrophes naturelles (dont les conséquences frappent d'ailleurs, pour des raisons sociales, de manière inégale les populations), les expulsions forcées sont toutes des faits de société conséquents de politiques économiques propres à la façon dont le monde se structure aujourd'hui, soit comme une société de marché mondialisée. C'est ce que cette analyse vise à établir. Il est bien entendu possible d'imaginer que, dans une autre configuration politique du monde, les expulsions seraient tout aussi fréquentes, mais c'est bien en fonction de ces caractères spécifiquement contemporains à la société de marché que notre question peut être, aujourd'hui, utilisée d'un point de vue critique.

<sup>1</sup> Nous renvoyons ici à la thèse défendue dans SASSEN, S., *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*, Paris, Gallimard, 2016

<sup>2</sup> AGUILERA, T., BOUILLON, F. & LAMOTTE, M., « Politiques de l'expulsion : acteurs, enjeux, effets », dans *L'Année sociologique*, 2018/1 (Vol. 68), pp. 11-12. Les chiffres de l'UNHCR pour 2018 sont édifiants : 68,5 millions de « personnes déracinées » à travers le monde. Voir : <https://www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html>

<sup>3</sup> SASSEN, S., *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*, Op.Cit.

La Belgique elle-même est depuis plusieurs années (tout au long du XXI<sup>ème</sup> siècle plus particulièrement) le théâtre de ces problématiques où se croisent des politiques répressives visant l'étranger (traque, enfermement et expulsion) avec une tendance à la criminalisation progressive des organisations de solidarité s'opposant à ces traitements et ces expulsions<sup>4</sup>.

Depuis [trente ans], quelle que soit la couleur politique du gouvernement [belge] au pouvoir et les mouvements de balancier effectués entre « humanisation » et durcissement de la politique migratoire, la direction reste la même : il faut expulser, au besoin au moyen de la contrainte physique, les étrangers dont la situation administrative est irrégulière.<sup>5</sup>

De l'autre côté du miroir de ces *déterritorialisations* massives s'observent, cela va de soi, une variété de *reterritorialisations* qui, tout en différenciant beaucoup dans leurs formats concrets, présentent un ensemble de caractères communs : ceux et celles qui ne meurent pas en cours de route essaient les territoires urbains ou péri-urbains de la terre entière, multipliant les occasions pour chaque État souverain de créer d'une part des « situations d'exception » où s'exercent la violence répressive et, d'autre part, des lieux leur

correspondant directement : camps, « jungles », centres de rétention, prisons privées et publiques, ghettos et, bien entendu, les rues de nombreuses zones habitées. Bruxelles est une ville où ces nouveaux territoires fleurissent : dans des parcs (le parc Maximilien en est devenu le symbole public), dans des bâtiments publics, semi-publics ou désaffectés (par exemple, l'église du Béguinage, lors de crise dite « des Afghans »), dans les lieux de transit (la gare du Nord est aujourd'hui un lieu emblématique de rassemblement de personnes expulsées), dans les espaces couverts de la voirie (dans les nombreux tunnels ferroviaires, sous les ponts, et dans tous les espaces pouvant faire office d'abri), etc.

La société de marché mondialisée semble donc bien être devenue une société du mouvement, dont Paul Virilio prophétisait en 2009 les traits essentiels :

On estime que 900 millions de personnes vont bouger d'ici 2040, du fait de l'exode urbain, pour des raisons climatiques, des raisons de délocalisation, des raisons politiques et économiques. C'est un mouvement sans précédent et qui ne semble plus pouvoir s'arrêter. Après l'exode rural, fin XIX<sup>e</sup>/début XX<sup>e</sup>, c'est l'exode urbain qui est en train de commencer, avec un changement de nature de la sédentarité et du nomadisme. Le sé

<sup>4</sup> Nous pensons ici à différents éléments de l'actualité belge, tels que l'affaire « Globe aroma » (voir, par exemple, <https://plus.lesoir.be/140149/article/2018-02-14/globe-aroma-nous-refusons-que-nos-asbl-servent-de-souricieres>), le « procès des hébergeurs » (voir <https://bx1.be/news/proces-hebergeurs-de-migrants/>) ou encore le débat sur les « visites domiciliaires » (voir [https://www.rtf.be/info/belgique/detail\\_visites-domiciliaires-que-dit-le-projet-de-loi?id=9828181](https://www.rtf.be/info/belgique/detail_visites-domiciliaires-que-dit-le-projet-de-loi?id=9828181)). Nous pourrions également citer les nombreux débats relatifs, en France, au fameux délit de solidarité. Ces situations sont omniprésentes en Europe et font l'objet de nombreuses mobilisations citoyennes.

<sup>5</sup> DOUTREPONT, M., « L'expulsion à tout prix », dans Agenda interculturel, n°340, Mai 2018, p.4.

dentaire est désormais celui qui est partout chez lui, avec le portable, l'ordinateur, dans le TGV aussi bien que dans l'avion ; ce n'est plus celui qui est d'un lieu particulier, « celui qui est d'ici ». Et le nomade n'est nulle part chez lui ; c'est celui qui vit dans des camps de transit, des ghettos, des bidonvilles, etc.<sup>6</sup>

Ce mouvement n'a rien à voir avec un nomadisme sympathique qui correspondrait à l'émancipation des ancrages territoriaux, tel que le promeuvent certains parangons du capitalisme néolibéral et globalisé<sup>7</sup>, chez qui la défense du principe de la libre circulation des biens s'accompagne souvent de l'idée que l'appartenance territoriale ne serait qu'un atavisme rendu caduque par le progrès de nos sociétés. Il s'accompagne plutôt d'une brutalité manifeste et quotidienne que vient doubler, tel un retour du refoulé, une logique nouvelle de la prédation humaine. Le capitalisme du XXI<sup>ème</sup> siècle semble ainsi se caractériser par une réduction de plus en plus forte de l'espace économique *autorisé* (ici compris dans son opposition à l'espace économique *clandestin*) et par une lutte de plus en plus généralisée pour ne pas en être expulsé ou, à l'inverse, pour y entrer et y être admis, de sorte que, dans les deux cas, on ne se trouve jamais chez soi. Aux marges ou dans les interstices de cet espace (dont l'occident apparaît comme un *eldorado* fantasmé) naissent continuellement des camps et, dans le hors-

champ de cette compétition s'active tout une nouvelle logique de *chasse à l'homme*.

Cette analyse propose donc de revenir sur les termes de cette problématique afin de penser à nouveaux frais, à partir d'un éclairage conceptuel singulier, la question de la violence telle qu'elle s'exerce aujourd'hui sous les formes conjointes de la *prédation* et de l'*expulsion*. Cet éclairage conceptuel sera fourni par un retour sur l'une des pratiques caractéristiques de l'esclavagisme (tant dans l'Antiquité qu'à l'ère coloniale et néocoloniale), à savoir la *chasse à l'homme* où l'on traque les personnes en fuite. Nous soutiendrons que ces pratiques reviennent aujourd'hui sous une forme actualisée et étendue à un ensemble beaucoup plus large de la population. Nous verrons ensuite différentes caractéristiques de ce que nous pensons pouvoir décrire sous l'appellation de « chasse » : la mise en danger permanente des chassés (1), leur animalisation conséquente (2) et leur illégalisation, tant dans ses caractères excluants qu'intégrateurs (3). Cette actualisation du concept de chasse nous permettra alors d'explicitier les motifs pragmatiques de notre réflexion : nous voudrions en effet montrer clairement combien de mauvaise foi anime les stratégies de défense mobilisées par les représentants politiques qui, surtout autour de la dite

<sup>6</sup> ARTHOU-LAJUS, N., VIRILIO, P., « L'ère de la vitesse et des grandes migrations. Entretien avec Paul Virilio », *Études*, 2009/2 (Tome 410), p.201.

<sup>7</sup> Plus particulièrement par ceux qui, contre Deleuze et son orientation politique, ont lu dans ses textes l'occasion de faire du « nomade » la nouvelle figure de l'homme moderne et flexible.

« crise migratoire », dénie être les acteurs de ce qui est pourtant une chasse à l'homme à ciel ouvert, faite de « rafles » manifestes et assurée de longue haleine par les nouveaux rôles de la fonction policière. Dans la diversité des discours politiques qui visent à justifier le traitement que l'on réserve aujourd'hui aux expulsés, aux personnes qui fuient, aux réfugiés et aux délocalisés, l'appréhension d'un concept tel que celui de « chasse à l'homme » permet, pensons-nous, de recadrer le verbiage politicien dans l'espace d'une nécessaire critique du capitalisme néolibéral.

## DE L'USAGE DU CONCEPT DE CHASSE

Il existe une très longue tradition de la *chasse à l'homme*. Depuis l'antiquité, l'extension du concept de chasse au sujet *humain* fonde une pratique que la rationalité occidentale a souvent reconnue comme utile, sinon nécessaire, en particulier dès que l'asservissement esclavagiste s'est constitué comme une domination légitime. Les *politiques* d'Aristote, au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère, en offrent une expression on ne peut plus claire :

L'art d'acquérir des esclaves, à savoir l'art légitime [...] appartient à l'art de la guerre ou de la chasse.<sup>8</sup>

L'élaboration d'une histoire de la chasse à l'homme fut l'objet récent (2010) d'un travail important de Grégoire Chamayou dans son livre *Les chasses à l'homme*<sup>9</sup>. Tout l'intérêt de son exposé repose sur la mise en exergue d'un ensemble de dispositifs *cynégétiques*<sup>10</sup> à travers l'Histoire et de l'essentielle continuité de cette forme de domination singulière. Chamayou reconstruit l'histoire générale de deux types d'opération : la chasse qui vise la *capture* d'êtres humains et celle qui en vise l'*expulsion*, c'est-à-dire, en d'autres termes, celle qui consiste à *poursuivre* une proie et celle qui consiste à mettre dehors un indésirable. Dans un cas comme dans l'autre, la chasse à l'homme est une forme de pouvoir punitif qui trouve son sens par son extériorité par rapport aux milieux carcéraux : c'est un rapport de domination qui opère spécifiquement dans les milieux dits « ouverts » et, pour les espaces carcéraux, dans les situations où des individus s'en enfuient. La chasse à l'homme, c'est la traque pour capturer l'illégal ou le fuyard autant que l'ensemble des pratiques qui visent à faire partir ceux qui, pourtant, ne veulent pas partir.

Tout l'enjeu est, bien entendu, de comprendre combien ces deux types d'opérations se rejoignent et ont souvent été pratiquées de façon complémentaire, tant le fait de traquer/chasser des êtres humains pour les capturer fait suite au fait que ces mêmes êtres humains ont

<sup>8</sup> ARISTOTE, *Les politiques*, I, 7, 1255b, GF-Flammarion, Paris, 1993, p.109.

<sup>9</sup> CHAMAYOU, G., *Les chasses à l'homme*, La Fabrique, Paris, 2010.

<sup>10</sup> La *cynégétique* désigne ce qui est relatif à l'art de la chasse.

été « au préalable chassés, expulsés ou exclus d'un ordre commun »<sup>11</sup>. La *chasse* est, indéniablement, l'une des *tactiques* punitives les plus originaires de nos sociétés. Mais elle est surtout une composante importante des rapports entre dominants et dominés, entre la position du *maître* et celle de *l'esclave*. Toutes les époques ont connu leur propre forme de chasse à l'homme (chasse aux esclaves, chasse aux marrons<sup>12</sup>, chasse aux indiens, chasse aux sorcières, chasse aux pauvres et aux vagabonds, chasse aux illégaux, chasse aux juifs, chasse aux communistes, etc.) et la nôtre semble bien présenter une nouvelle forme de singularité dans cette ligne du temps. Si bien que nous pouvons dire avec Chamayou, dont nous exposerons ici un certain nombre d'hypothèses, que

flaire l'histoire des chasses à l'homme, c'est écrire un fragment de la longue histoire de la violence des dominants. C'est faire l'histoire de technologies de prédation indispensables à l'instauration et la reproduction des rapports de domination.<sup>13</sup>

S'il est évident que le concept de chasse ne doit, par conséquent, absolument pas être lu comme une simple métaphore mais bien comme la désignation d'un ensemble de

pratiques très concrètes, il nous reste à expliciter en quoi l'utilisation d'un tel référentiel présente, aujourd'hui, un intérêt important.

Le vocabulaire cynégétique intervient massivement dans notre actualité francophone, et nombreux sont les débats nés de sa mobilisation : depuis la thématique de la *chasse aux chômeurs* jusqu'à celle des « traques » et des « rafles » de migrants dénoncées par les militants du secteur de défense du droit des étrangers, en passant par les problématiques urbanistiques de la gentrification (souvent décrite comme un processus « chassant » les pauvres de leurs quartiers), des dispositifs anti-SDF (qui visent à chasser les grands précaires de l'espace public et touristique) et des dispositifs sécuritaires et anti-terroristes (visant à traquer, voire à anticiper, les comportements délictueux), nous sommes constamment conduits à penser que certains individus sont les *objets* d'une chasse. En outre, si ces phénomènes appartiennent à notre quotidien le plus strict, ils forment aussi et par conséquent la cible de multiples dénonciations qui font de la chasse à l'homme l'un des référentiels les plus mobilisateurs des luttes de notre époque, en particulier depuis qu'à

<sup>11</sup> CHAMAYOU, G., *Op.Cit.*, p.8.

<sup>12</sup> Le marronnage est le nom colonial utilisé pour désigner la fuite des esclaves, en particulier dans les colonies d'Amérique, des Antilles et des îles Mascareignes (Réunion, Maurice, Rodrigues). Quittant l'exploitation esclavagiste, les marrons étaient souvent amenés à se réfugier dans des endroits inaccessibles, dans les forêts et les jungles, développant au sein de leurs camps une culture singulière, spécifique aux marrons. La chasse aux marrons correspond à cette pratique professionnelle qui consistait à traquer les marrons et à les capturer en échange de primes importantes. Cette forme particulièrement explicite de chasse à l'homme présente énormément de similarités avec nombre de situations migratoires contemporaines, amenant différents auteurs à relever un retour du marronnage sous l'ère néolibérale.

<sup>13</sup> CHAMAYOU, G., *Op.Cit.*, p.7.

l'évidence les effets de l'industrie sur le climat concourent à chasser les hommes et les femmes de leurs territoires. C'est ainsi qu'on a vu récemment resurgir à plusieurs reprises des comparaisons historiques entre les « chasses aux migrants » actuelles et les chasses et rafles caractéristiques du pouvoir nazi<sup>14</sup>. Ces comparaisons se multipliant, elles ont presque toujours été contestées et critiquées par les représentants du pouvoir qui en étaient responsables, comme le fit par exemple en 2009 Éric Besson, à l'époque ministre français de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (2009-2010). Il déclara que « la traque, la délation, et tout le vocabulaire qu'on voit fleurir, il est extrêmement daté, c'est l'extermination des Juifs et des Tziganes pendant la Seconde Guerre mondiale et vous ne devriez pas mêler les genres »<sup>15</sup>. L'intérêt d'une telle réaction, c'est l'idée qui y est défendue sur le fait de la *traque* : elle serait une pratique « extrêmement datée ». Si nous formulons autrement l'idée, parler de « chasse à l'homme » est, depuis la fin du troisième Reich, une forme d'insulte faite à l'Histoire. Précisément, l'intérêt d'une analyse critique de l'actualité à partir du concept de chasse à l'homme repose dans la

prise de distance qu'elle permet par rapport à une telle réaction de défense.

En effet, loin d'être la caractéristique exclusive de la violence nazie, le fait de chasser, de traquer, de rafler des êtres humains était déjà, pour les nazis eux-mêmes, l'application d'une technique « extrêmement datée » qu'il convenait seulement d'actualiser à leurs fins politiques propres. Contrairement au ministre Besson, et au secrétaire d'État Francken quelques années à sa suite, nous voulons donc montrer ici combien faire référence au concept de chasse n'a rien d'une insulte ou d'une diffamation : il s'agit bien plutôt d'une *description*, voire d'une *explication* des formes, bien que non-linéaires, de continuité existant dans les stratégies de pouvoir et de domination de chaque période historique.

## DE TROIS DIMENSIONS ACTUELLES DE LA CHASSE AUX HUMAINS

On peut aborder la chasse au sens où nous l'entendons à partir de différentes questions. Qui chasse ? Qui est chassé ? Pourquoi chasser ?

<sup>14</sup> Nous pensons ici en particulier à l'opération « coup de poing » d'une plateforme de soutien aux sans-papiers qui, dans la nuit du 06 au 07 novembre 2017, colla sur de nombreux espaces publicitaires des affiches avec, notamment, le slogan « Aujourd'hui des citoyens hébergent des migrants pour les protéger des rafles. Ça ne vous rappelle rien ? ». Cette campagne a conduit le nationaliste flamand Théo Francken à dénoncer cette comparaison, prétendant que le traitement réservé en Belgique aux personnes migrantes ne pouvait en rien être comparé aux chasses aux juifs de la seconde guerre mondiale. Voir, pour plus de détails, <https://www.courrierinternational.com/article/en-belgique-une-campagne-coup-de-poing-pour-denoncer-la-politique-migratoire>

<sup>15</sup> Éric Besson à l'antenne de France le 08 avril 2009, cité dans BLANCHARD, E., « Ce que rafler veut dire », dans *Plein droit*, 2009|2, n°81, p.4.



Comment chasse-t-on ? Bien entendu, selon que l'on inscrit ce questionnement dans la perspective du chasseur ou dans celle du chassé, nous ne décrivons pas la même réalité. Afin de demeurer suffisamment concis et concentré sur les aspects les plus contemporains de cette analyse, nous voudrions nous focaliser sur ce que peut signifier, comme pour les migrants, *être la proie* des dispositifs de chasse mis en place par les États capitalistes d'aujourd'hui.

La question directrice est celle de la constitution d'une subjectivité politique en situation de proie. Comment, dans une telle configuration pratique, peut-on devenir sujet, et quel type de sujet ? Comment, en étant façonnée par le rapport de chasse, une conscience traquée peut-elle dépasser son statut de proie et amorcer un mouvement de libération ?<sup>16</sup>

Cette question est, à notre avis, précisément celle que doivent se poser les opérateurs qui travaillent à la protection des *chassés* et à la lutte contre les oppressions qu'ils vivent spécifiquement. En effet, c'est la prise en compte d'une telle perspective qui permet d'analyser la véritable portée des dispositifs policiers aujourd'hui réservés aux chasses aux migrants, aux SDF, aux prostitué·e·s, etc. Nous voudrions donc exposer trois caractéristiques essentielles du concept de *chasse à l'homme* tel que nous pensons qu'il est aujourd'hui

exploité.

### A. INQUIÉTUDE ET DANGER PERMANENT

Dans un article du 11 septembre 2017, Cédric Vallet, journaliste à *Libération*, proposait un reportage sur la situation des personnes migrantes à Bruxelles et en particulier dans le parc Maximilien, rapportant les propos d'un certain Taffkieh qui, visant l'Angleterre, était en situation d'irrégularité en Belgique. Par ailleurs, il était, avec un certain Evra, déjà en fuite de Calais et de sa jungle.

«*Mais à Calais il y avait des bagarres entre nous, décrit-il. Beaucoup de policiers, de contrôles, de violences, alors on est partis vers Bruxelles.*» «*Calais, c'est fini !*» lâche, catégorique, Evra, un jeune homme de 22 ans, plein de colère dans les yeux. Cela fait trois ans qu'il a quitté le Soudan. «*Et depuis, je vais dans des jungles, des parcs, en France, aux Pays-Bas et ici. Et on nous traque comme des criminels.*»<sup>17</sup>

Les témoignages de ce genre affluent sur la toile. Ils décrivent tous ou presque une situation similaire : depuis leur départ, les « immigrés clandestins » sont entrés dans une zone d'indistinction entre droit et non-droit où, selon les mots du sociologue Smaïn Laacher, l'individu « n'a pas à être là où il est, quels que soient le moment et le lieu »<sup>18</sup>. Cette temporalité subjective spécifique à l'exil des « illégaux » est celle d'une fondamentale *inquiétude*, elle-même

<sup>16</sup> CHAMAYOU, G., *Op.Cit.*, p.86.

<sup>17</sup> Propos recueillis dans VALLET, C., « Migrants à Bruxelles: «on nous traque comme des criminels» », dans *Libération*, 11 septembre 2017. Mis en ligne à 12 :56. URL : [https://www.liberation.fr/planete/2017/09/11/migrants-a-bruxelles-on-nous-traque-comme-des-criminels\\_1595530](https://www.liberation.fr/planete/2017/09/11/migrants-a-bruxelles-on-nous-traque-comme-des-criminels_1595530)

<sup>18</sup> LAACHER, S., « Éléments pour une sociologie de l'exil », dans *Politix*, 2005[1, n°9, p.122.

corollaire de la traque permanente dont ils sont l'objet dès qu'ils quittent leur pays (ou, comme souvent, dès qu'ils en sont chassés). Si bien que la première dimension qui devient omniprésente dès lors que l'on est l'objet d'une chasse à l'homme, c'est celle du danger permanent pour soi et pour les autres qui nous sont proches. On trouve en 2006, dans les mots du lieutenant-colonel Guillemot sur l'île de Mayotte (où les pratiques de « chasse au Comorien »<sup>19</sup> sont omniprésentes), l'aveu explicite de cet aspect lorsqu'il déclarait chercher à « mettre les étrangers en situation irrégulière dans un climat d'insécurité » et que « c'est aux personnes en situation irrégulière de se sentir en insécurité. Cette insécurité est nécessaire »<sup>20</sup>.

L'expérience de la traque instaure pour elle (la proie) un rapport au monde structuré par une inquiétude radicale. Chaque perception, y compris celle de son propre corps, devient le pressentiment d'un danger.<sup>21</sup>

Une première dimension de la chasse à l'homme, c'est donc la production d'une inquiétude et d'un danger permanents pour ceux qui en sont la proie. L'individu *chassé* est un être perpétuellement aux *aguets*,

dont on a aboli ce qui, dans la quotidienneté, offre confort, ancrage, sécurité et confiance. C'est, d'ailleurs, à ce titre que la vie de la proie est une vie *cachée*, où échapper au contrôle signifie échapper à la vue des autres, aux assignations diverses, voire à sa propre identité

## B. LA RÉDUCTION DES INDIVIDUS À L'ESPÈCE ANIMALE HOMME

L'usage du concept de chasse ne peut manquer de poser la question du rapport qu'il entretient avec la problématique de l'animalisation des êtres humains. Étant entendu que l'objet premier de la chasse a toujours été le *gibier*, il devient évident que celui qui est fait *proie* se voit atteint dans le fait même de son humanité ou, pour le dire autrement, qu'on le contraint à entrer dans un *devenir-animal*<sup>22</sup> qui, sous l'effet de l'omniprésent danger, l'enfoncé dans un rapport de méfiance permanente avec son entourage. L'animalisation des populations opprimées est un processus qui appartient à la structure classique de la rationalité occidentale et qui s'est particulièrement illustré dans ses expressions racistes et coloniales<sup>23</sup>. La continuité fondamentale des formes de violence

<sup>19</sup> Bien que Mayotte appartienne à l'archipel des Comores, il s'y exerce une distinction forte par rapport aux autres « comoriens » de l'archipel. Voir, par exemple, <https://www.courrierinternational.com/article/mayotte-pourquoi-cette-chasse-aux-comoriens-sur-ile-francaise>

<sup>20</sup> Propos rapportés par la revue *Plein droit* : voir CARAYOL, R., « Chasse à l'homme à Mayotte », dans *Plein droit*, 82, octobre 2009, p.19.

<sup>21</sup> CHAMAYOU, G., *Op.Cit.*, pp.86-87.

<sup>22</sup> Nous renvoyons ici aux développements de Deleuze et Guattari sur le concept de « devenir-animal ». Voir DELEUZE, G., GUATTARI, F., *Mille plateaux*, Paris, Minuit, 1980, pp.284-381.

<sup>23</sup> Nous renvoyons ici à l'analyse de l'ARC : BRUSCHI, F., *Education et décolonisation de la pensée*, Publication ARC, 2018. URL : <https://arc-culture.be/blog/publications/education-et-decolonisation-de-la-pensee/>

dans l'Histoire s'illustre ici comme la répétition infinie de la réduction de l'ennemi à l'animal, ou du moins, à la menace de sa bestialité. On voit par exemple, dès l'époque de la Rome impériale, combien l'institution des frontières passait déjà par l'animalisation de ceux que ces mêmes frontières étaient censées exclure ou arrêter :

La matérialisation des frontières (dans l'empire romain) est sans doute à mettre en relation avec une propagande véhiculée par le pouvoir impérial, l'insistance de l'empereur à stigmatiser le barbare, à se proclamer vainqueur des barbares. L'iconographie, les médailles insistent sur ce thème en mettant en scène un empereur démesurément grand et fort, souvent à cheval, écrasant un barbare petit, apeuré, presque animalisé, une sorte de bête brute. À cela s'ajoute un discours qui insiste sur le danger que représente le barbare, sa sauvagerie, son incapacité à parler, à penser la politique.<sup>24</sup>

Le fait même que les lieux où les migrants se réfugient sont appelés des « jungles » indique le caractère « zoologique » de cette réalité. A titre d'exemple, la jungle de Calais qui, en 2016 (année de sa destruction), abritait environ 10.000 personnes en proie à la chasse, a souvent été dénoncée à ce propos.

Le terme « jungle » est très problématique pour décrire les implantations informelles de Calais, bien qu'il fût souvent utilisé par les réfugiés qui

étaient résidents du camp. Quand ils étaient interrogés sur le terme, les participants se l'étaient approprié, souvent afin de démontrer qu'ils étaient « traités comme des animaux »,<sup>25</sup>

Tout l'intérêt d'envisager cette animalisation comme résultant de la chasse à l'homme réside toutefois dans le fait que – contrairement aux apparences – l'animalisation ne sert pas à diminuer la culpabilité supposée du chasseur, comme s'il ne savait pas, au fond, que le gibier qu'il chasse est humain, mais bien à donner une valeur *supérieure* au concept même de chasse.

Le propre d'une chasse à l'homme, en effet, est bien de traiter des êtres humains *comme* des animaux, mais tout en sachant très bien qu'ils n'en sont pas : c'est, en fait, dénier l'humanité à des gens que l'on sait parfaitement appartenir à notre espèce et à ce qui la caractérise. La seule distance entre les uns et les autres devient dès lors celle du pouvoir qu'on se donne le droit d'exercer sur ceux qui ne sont pas en position de puissance : il y a là l'un des fondements de la domination impérialiste et l'un des caractères essentiels de la rationalité occidentale, à savoir l'idée que certaines vies ne méritent pas d'être vécues, que certaines vies sont sacrificables, chassables ou réductibles à des formes de mort. C'est ce qu'expose admirablement Chamayou :

<sup>24</sup> KERNEIS, S., « Migrants, murs et camps. Les formes extraordinaires du droit de l'Antiquité romaine à aujourd'hui », dans *Droit et cultures* [En ligne], 76 | 2018/2, mis en ligne le 11 octobre 2018, consulté le 04 février 2019. URL : <http://journals.openedition.org/droitcultures/4509>

<sup>25</sup> DAVIES, T., ISAKJEE, A., DHESI, S., « Violent inaction : the necropolitical experience of refugees in Europe », dans *Antipode*, vol.49, 5, nov. 2017, p.1265. (Notre traduction).

Mais le triomphe du chasseur – et son plaisir – serait aussi de moindre intensité si l'homme chassé n'était pas *tout de même* un homme. L'émotion suprême en même temps que la démonstration absolue de la supériorité sociale c'est de chasser des êtres dont on *sait* qu'ils sont des hommes et non des bêtes. [...] La reconnaissance implicite de l'humanité de la proie en même temps que sa contestation pratique sont donc les deux attitudes contradictoires constitutives de la chasse à l'homme.<sup>26</sup>

Nous parlons donc ici d'une forme extrêmement profonde de domination où il ne s'agit pas de considérer l'autre comme un animal d'une autre espèce, mais bien de réduire des individus à leur *animalité humaine*, notamment en les privant d'absolument tout ce qui, de l'humanité, dépasse son caractère animal : un habitat sûr, une capacité à vivre, participer et contribuer à sa/la culture humaine, la possibilité de liens sociaux pacifiés, un statut et des droits reconnus, un territoire inscrit dans un ordre commun quelconque, etc.<sup>27</sup> Il est très révélateur que, à ce titre, ceux qui « chassent » prennent beaucoup de temps et ont un soin particulier à rappeler combien ils restent « humains » et que le traitement qu'ils réservent à ces proies l'est tout autant. On ne compte plus les débats qu'ont suscité, en Belgique comme en France, les politiques de répressions des migrants dès qu'elles

furent, à plusieurs occasions, qualifiées comme étant « fermes mais humaines ». Une deuxième dimension de la chasse à l'homme repose donc sur cette dialectique entre animalisation et humanisation des cibles de la chasse. Elle peut être synthétisée par la formule proposée par Hannah Arendt dans son essai sur le totalitarisme : « l'homme ne peut être pleinement dominé qu'à condition de devenir un spécimen de l'espèce *animale homme* »<sup>28</sup>.

### C. L'ILLÉGALISATION ET LE NON-DROIT DANS SES EFFETS

Dans le contexte d'une société d'États-nations néolibéraux, il appert que l'une des formes les plus explicites d'illégalité chassée est définie en fonction soit de la nationalité, soit de la pauvreté. Si l'on parle de migration, il faut être plus précis quant à cette ligne de partage, tant ce ne sont pas toutes les formes de distinctions nationales qui, dans un pays donné, fondent des illégalismes. En particulier en France, si le principe d'égalité devant le droit à la protection sociale a fait de la condition de la nationalité un critère qui n'est plus discriminatoire pour l'accès à la protection sociale, un concept spécifique s'y substitue pour séparer, à l'intérieur même des distinctions nationales, ceux qui doivent être chassés et ceux qui, bien qu'étrangers, ne risquent rien :

<sup>26</sup> CHAMAYOU, G., *Op.Cit.*, pp.8-9.

<sup>27</sup> Nous renvoyons, pour une analyse extrêmement puissante de cette gouvernance néropolitique comme *politique de la race*, au récent ouvrage de Norman AJARI, *La dignité ou la mort. Ethique et politique de la race*, Paris, La Découverte, 2019.

<sup>28</sup> ARENDT, H., *Les origines du totalitarisme*, Paris, Seuil, 1972, p.197. Cité par CHAMAYOU, G., *Op.Cit.*, p.9.

c'est le concept d'*irrégularité* du séjour, mieux adapté à une logique de *contrôle et de régulation* de l'immigration<sup>29</sup> et recouvrant, presque systématiquement, des situations de pauvreté. Sans revenir sur le détail juridico-politique d'une telle substitution (qui ne cesse, par ailleurs, de poser question), nous voudrions mettre en évidence combien la création d'un délit d'irrégularité de séjour sert, d'une part, à déterminer le seuil à partir duquel un être humain peut être *chassé* et, d'autre part, à faire de la chasse à l'homme une pratique qui, bien qu'excluante, contribue au principe d'intégration de nos sociétés. Il nous faut donc montrer au nom de quoi nous posons que la chasse à l'homme est une *stratégie de pouvoir* devenue organique à la logique du néolibéralisme.

Un séjour *irrégulier* implique que des individus soient réputés et déclarés « illégaux » sur un territoire qu'ils occupent pourtant tant physiquement que socialement. L'idée sous-jacente est que, à l'intérieur d'un cadre juridique où les droits fondamentaux sont en principe reconnus à tous (indépendamment de la nationalité, par exemple), puissent être ouvertes des zones ou des situations où ces droits sont suspendables et/ou suspendus. Cette situation est paradoxale à plus d'un titre, notamment parce qu'elle remet en question le fait qu'*être* sur un terri-

toire national suffit pour y être soumis à son cadre juridique et légal normal. Il faut donc penser qu'à travers ce dispositif légal où des personnes sont désignées comme étant en séjour *irrégulier*, un territoire peut être en *même temps* une zone de droit et de non-droit. C'est là la fonction excluante de cet illégalisme ; fonction à partir de laquelle des individus peuvent, de fait, devenir objets d'une chasse à l'homme. Comme le dit Chamayou, « au prétexte de faire respecter une frontière territoriale, on a créé une frontière légale entre ceux qui peuvent être protégés par le droit et ceux qui ne le peuvent plus »<sup>30</sup>. C'est, au demeurant, dans la continuité d'une telle logique que peuvent être criminalisés les actes de solidarité envers ces individus devenus illégaux. En effet, ne pas chasser l'irrégularité reviendrait à y contribuer, c'est-à-dire à élargir les zones de non-droit (au demeurant créées par les Etats eux-mêmes) et menacer, par-là, l'application du droit à ceux qui sont arbitrairement reconnus comme « légaux » et « réguliers ». Ce que cette situation montre,

c'est [...] la duplicité du régime normatif qui est en train de s'installer de part et d'autre de la frontière intérieure de l'identité nationale et de la régularité du séjour, frontière entre ceux auxquels est reconnu un droit imprescriptible de protection, et ceux auxquels toute protection, même la plus élémentaire, est déniée. Entre ceux qui peuvent être chassés et

<sup>29</sup> Voir à ce propos ISIDRO L., « La protection sociale des personnes étrangères. Pour un nouveau critère d'accès aux prestations sociales », dans *Informations sociales*, 2016/3 (n° 194), p. 106-116. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2016-3-page-106.htm>

<sup>30</sup> CHAMAYOU, G., *Op.Cit.*, pp.198-199.

ceux qui ne sauraient l'être, fût-ce par le discours. Entre les « protégés » et les autres.<sup>31</sup>

Il faut alors s'interroger sur le « pour-quoi » d'une telle pratique car c'est seulement là qu'apparaît la fonction *intégratrice* de cette chasse aux illégaux.

Prenons, à cette fin, un exemple. En effet, l'exclusion légale des personnes migrantes est aussi ce qui les condamne, en même temps, à ne pouvoir survivre que dans un système intensif d'exploitation aux conditions extrêmement précaires : ayant été déclarés illégaux et exclus de tous les droits réguliers qui encadrent normalement la vie sociale et économique des individus, les illégaux chassés ne trouvent de place comme force de travail que dans les zones les plus dérégulées et illégalisées de ce qu'on peine, même, à qualifier de « salariat ». Sur ce point précis, on constate combien la prédation économique est complémentaire à la prédation sociale propre à la chasse à l'homme, en jouant ses deux aspects précédemment mis en évidence, à savoir l'*expulsion* et la *capture*. L'extrême vulnérabilité des personnes illégalisées et traquées par les gouvernements néolibéraux (qui sont, donc, sécuritaires et répressifs sur les désignés « improductifs »<sup>32</sup>), dès lors qu'elles sont

dans une non-reconnaissance étatique totale de leurs droits les plus fondamentaux, expose les chassés aux formes les plus anarchiques et dérégulées de la vie sociale.

[U]n sujet privé d'existence légale ne retourne pas à la vie biologique, anté-sociale, mais à la vie sociale sans loi de la société civile, c'est-à-dire d'abord à une exploitation effrénée. Le premier effet de l'illégalisation des travailleurs migrants, c'est pour eux la dérégulation du rapport salarial. Des rapports sociaux qui se nouent sans code, sans garantie et presque sans recours.<sup>33</sup>

L'exploitation salariale de travailleurs non-protégés légalement, dont l'acceptation de conditions de travail précaires relève de la pulsion de survie et qui, par-dessus le marché, doivent sans cesse louvoyer dans une clandestinité et une invisibilité sociale qui leur empêche toute forme de revendication – cette exploitation, donc, désigne une forme moderne d'esclavage. Et ce sont bien les dispositifs légaux de la société néolibérale, à la fois hyper-dérégulée et hyper-sécuritaire, qui conditionnent cette possible capture de *ces proies de l'exploitation* : si leur vulnérabilité est si efficacement mobilisable comme forme de capture, c'est bien parce qu'elle répond à une insécurisation juridique et policière qu'exercent les États, avec toute la violence répressive que l'on observe

<sup>31</sup> *Ibid.*, p.212.

<sup>32</sup> Pour une analyse détaillée de cette logique du néolibéralisme, voir MARION, N., « Du corps au contrôle. Enjeux de la corporéité dans le capitalisme contemporain », Publication ARC, 2018. URL : <https://arc-culture.be/blog/publications/du-corps-au-contrôle-enjeux-de-la-corporeite-dans-le-capitalisme-contemporain/>

<sup>33</sup> *Ibid.*, p.203.

au jour le jour, à Bruxelles comme partout ailleurs. La possibilité de ces formes d'exploitations extrêmement dérégulées que connaissent les personnes déclarées illégales, en prise aux pulsions d'exploitations les plus prédatrices, vient alors doubler une stratégie néolibérale de répression et de marginalisation des improductifs et des illégalisés qui, par-là, deviennent prêts à travailler pour très peu d'argent et dans des conditions très peu enviables. Il s'agit, en fait, d'un système très simple où les traques policières *insécurisent* et où le marché économique dérégulé (nous pensons ici à toutes les formes de travail non couvertes par le droit du travail, tel le travail « au noir », ainsi qu'à toutes les formes de marchés illégaux<sup>34</sup>) *capture* les insécurisés pour devenir encore plus dérégulé :

Aux chasses d'expulsion, chasses policières et étatiques, s'articulent des mécanismes prédateurs d'acquisition-exploitation de force de travail informelle. Chasses policières et prédation de marché communiquent. Chasses d'expulsion et chasses d'acquisition. La chasse à l'homme est une technique de gouvernement par l'inquiétude – faire des êtres aux aguets, sur fond de vie déportable et d'existence traquée. Ces effets relèvent d'une stratégie consciente et théorisée d'insécurisation.<sup>35</sup>

Une troisième dimension de la chasse à l'homme est donc d'assurer une forme de complémentarité entre les

divisions socio-économiques spécifiques du capitalisme néolibéral à l'ère de sa mondialisation et les logiques sécuritaires des États-nations fondées sur le contrôle et la traque des populations.

## CONCLUSION

Mettre en évidence l'existence et l'omniprésence de pratiques de chasse à l'homme au XXI<sup>ème</sup> siècle nous semblait être un impératif critique. Nous voudrions, pour conclure cette analyse, revenir plus spécifiquement sur les raisons de cette nécessité critique : celle de la dénonciation de cette forme extrême de violence que pratiquent nos gouvernements. En effet, la question de la régulation de l'immigration est aujourd'hui la clé d'une division très profonde de la société civile dans son ensemble. Entre le traitement réservé à une immense part de la population mondiale – celle que l'on voit arriver dans les centres urbains du monde entier – et les prescriptions économiques et politiques qu'impose la crise permanente des sociétés capitalistes d'aujourd'hui, il y a une forme de continuité non thématisée qui, de fait, rend difficilement pensable la violence des solutions mises en place par nos gouvernements. Tout se passe en effet comme si les innombrables exceptions au

<sup>34</sup> Un exemple parmi d'autres : en décembre 2018 étaient « découverts » pas loin de 340 travailleurs illégaux sur les chantiers de Google à Baudour, en Belgique. Voir : [https://www.rtf.be/info/regions/hainaut/detail\\_exclusif-nouvelle-descente-sur-le-chantier-de-google-a-baudour-227-travailleurs-illegaux-decouverts?id=10091756](https://www.rtf.be/info/regions/hainaut/detail_exclusif-nouvelle-descente-sur-le-chantier-de-google-a-baudour-227-travailleurs-illegaux-decouverts?id=10091756)

<sup>35</sup> Ibid., pp.203-204.



régime de droit qui sont aujourd'hui tolérées *se justifiaient* par la menace permanente de l'écroulement d'une économie déjà austère (comme quand on dit qu'« on ne peut pas accueillir toute la misère du monde »). Mais il faut aller plus loin : la crise économique permanente n'est pas seulement ce qui justifie la chasse à l'homme, mais ce qui en *bénéficie* au plus haut degré. C'est ainsi que le fait que le clivage politique actuel entre les défenseurs des droits des immigrants d'une part et les tenants d'un protectionnisme national plus dur d'autre part ne reflète pas véritablement l'opposition entre la gauche et la droite (il y a du protectionnisme de gauche autant qu'existent des positions favorables à l'immigration et au respect du droit des étrangers à droite), révèle bien la fonction organique et « totalisatrice » du néolibéralisme. En effet, que l'on soit dans une position de défense systématique des droits humains fondamentaux ou dans une posture préconisant une suspensivité possible de ces mêmes droits pour protéger les intérêts nationaux, les deux positions doivent être référées à cette logique d'accumulation de richesse qui caractérise notre époque qui, indépendamment de ce clivage politique, produit des chassés (et donc, par conséquent, des chasseurs) pour en gérer, de façon humaine ou inhumaine, les flux. De sorte que la défense des droits fondamentaux, en particulier ici des droits des personnes migrantes, n'a aucune chance de sortir de ce clivage stérile entre « gauche capitaliste » et « droite capitaliste », si

elle ne reconnaît pas que c'est l'accumulation néolibérale elle-même qui contrevient structurellement au respect des droits fondamentaux, notamment par la production de plus en plus systémique d'*expulsés* et, par conséquent, de *chassés*. Le clivage profond que touchent vraiment les chasses à l'homme est, de ce fait, celui séparant le capitalisme et l'anti-capitalisme.

L'étude de la chasse à l'homme à travers l'Histoire permet de comprendre la généalogie longue et profonde qui, à travers la diversité des tactiques punitives de l'Histoire, assure une continuité à l'histoire de la domination et de l'exploitation. C'est à ce titre qu'apparaît toute la mauvaise foi des lignes de défense adoptées par les dirigeants les plus engagés dans ces politiques migratoires répressives face à l'accusation de mettre en place des formes de chasse à l'homme, défense qui se réduit à l'affirmation que de telles pratiques n'ont existé que dans des phases exceptionnelles de l'Histoire, comme celle du nazisme et du fascisme. L'expulsion, la traque et la capture appartiennent en réalité à l'histoire civilisationnelle de l'occident et de ses stratégies de pouvoir : en aucun cas ces concepts n'appartiennent ni ne se réduisent à une situation historique exceptionnelle. Plus spécifiquement, l'institution historique du capitalisme est fondée sur des phénomènes de division et de répartition entre ceux qui peuvent être *expulsés*, *chassés* et *capturés* et ceux qui chassent, pos-



sèdent et exploitent<sup>36</sup>. L'insécurisation et la création d'une inquiétude et d'un danger permanents, autant que l'animalisation et la déshumanisation des illégaux et des dominés sont, aujourd'hui, intimement connectées avec les logiques de mobilisation du marché néolibéral. Ainsi, ce qui peut et doit être reproché aux représentants politiques tels que Théo Francken en Belgique ou, pour rester proche de nous, Christophe Castaner en France, ce n'est pas d'engager notre société dans une dérive fasciste qui, sans eux, n'existerait pas. Le premier pas critique rendu possible par l'analyse du concept de chasse à l'homme consiste bien au contraire à affirmer que, si l'on devait accepter que les termes de « traque/chasse/rafle » soient dénoncés comme étant spécifiquement fascistes, il deviendrait alors parfaitement légitime de dénoncer un « fascisme » fondamental aux sociétés néolibérales et à leur économie politique, dont Francken ou Castaner ne sont que les expressions. Ils expriment en effet combien, derrière leurs positions volontairement clivantes, toute la logique de gouvernance néolibérale adoptée par les gouvernements d'Europe est manifeste et assumée : combien il s'agit d'une logique adoptée et suivie pour préserver les privilèges garantis par un marché dont on connaît l'extrême violence sociale qu'il requiert pour se reproduire, en ce compris la chasse à l'homme. La rafle est une

modalité de la chasse à l'homme, et nous sommes d'accord pour dire avec Emmanuel Blanchard qu'il

convient donc de ne pas abdiquer devant les usages falsifiés de l'histoire [...] : le terme rafle est non seulement dénonciateur mais également analytique et descriptif. Renoncer à l'utiliser reviendrait à entourer de silence des techniques policières qui ont traversé les décennies et ont toujours visé les groupes les plus fragiles politiquement et socialement. Or, ce ciblage est justement effectué dans l'espoir que les victimes restent sans voix face à un dispositif qui se déploie aux confins du droit et prend de l'ampleur tant qu'il ne rencontre pas d'oppositions politiques.<sup>37</sup>

Si tant est qu'on accepte que la prédation – celle d'une organisation politique productrice de proies humaines – appartient aux structures fondamentales qui organisent nos sociétés, cela peut au moins nous permettre de formuler l'un des axiomes les plus importants pour penser la nécessité de créer une opposition solidaire et collective des opprimés : celui de la recherche permanente des moyens de court-circuiter la prédation entre êtres humains.

**Nicolas Marion,**

*Chargé de recherche à l'ARC asbl*

<sup>36</sup> Il suffit sur ce point de se refaire aux analyses de la « prétendue accumulation primitive » livrées par Marx dans le Livre I du Capital.

<sup>37</sup> BLANCHARD, E., « Ce que rafler veut dire », Loc.Cit., p.6.



# 2019

L'ARC – Action et Recherche Culturelles asbl – s'est donné pour mission de contribuer à la lutte contre les inégalités et d'oeuvrer à la promotion et à la défense des droits culturels.

À travers notre travail d'éducation permanente, nous entendons participer à la construction d'une société plus humaine, démocratique, solidaire et conviviale. Offrir à notre public les outils de son émancipation, permettre à chacun de gagner en autonomie et en esprit critique, inviter tout un chacun à prendre une part active à la société sont autant de défis que nous tentons, avec d'autres, de relever.

Ce travail passe par des projets et animations développés sur le terrain, mais aussi par des publications qui proposent une analyse des enjeux, une sensibilisation à certains facteurs d'exclusion, un encouragement à l'engagement citoyen, des clés de compréhension.

---

Vous souhaitez contribuer à nos débats et enrichir nos réflexions ?

Contactez-nous par mail : [recherche@arc-culture.be](mailto:recherche@arc-culture.be)



Editeur responsable : Jean-Michel DEFAWE | ARC asbl - rue de l'Association 20 à 1000 Bruxelles

Toutes nos analyses sont disponibles en ligne sur [www.arc-culture.be/analyses](http://www.arc-culture.be/analyses)

# 01

Analyse

2019

«Dans la diversité des discours politiques qui visent à justifier le traitement que l'on réserve aujourd'hui aux expulsés, aux personnes qui fuient, aux réfugiés et aux délocalisés, l'appréhension d'un concept tel que celui de « chasse à l'homme » permet, pensons-nous, de recadrer le verbiage politique dans l'espace d'une nécessaire critique du capitalisme néolibéral.»